

Liste de prix **2023** en vigueur le 1^{er} janvier 2023 DE BÉTON PRÉPARÉ

Mélanges certifiés selon NQ 2621-905, certificat BNQ N° 523

Taxes : TPS et TVQ en sus/Nous nous réservons le droit de modifier les prix sans préavis.

MÉLANGES RÉGULIERS DE BÉTON (\$/m³)

RÉSISTANCE MPa	SANS AIR	AVEC AIR	RÉSISTANCE MPa	SANS AIR	AVEC AIR
10 MPa	190.00 \$	190.00 \$	32 MPa	225.00 \$	230.00 \$
15 MPa	193.00 \$	193.00 \$	35 MPa	232.00 \$	238.00 \$
20 MPa	196.00 \$	200.00 \$	40 MPa	245.00 \$	255.00 \$
25 MPa	204.00 \$	208.00 \$	45 MPa	257.00 \$	267.00 \$
30 MPa	215.00 \$	219.00 \$	50 à 65 MPa	Sur demande	Sur demande

MÉLANGES DE BÉTON MTQ (\$/m³)

(Selon tableau 3101-1 (tome VII)) Granulats 20 mm/Ciment type GU, GUB-SF ou Ternaire

TYPE		Notes générales spécifiques M.T.Q
I ^{(1)*} , XI ^{(1)*}	246.00 \$	<p>Si exigences différentes du tableau 3101-1 (voir frais additionnels) Ciment : HE, MS, MH et Ternaire en sus</p> <p>Frais d'ouverture d'usine et de livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre 17 h et 24 h : prix au mètre cube ou minimum à déterminer. Entre 24 h et 7 h la semaine, le samedi, le dimanche et les jours fériés : prix au mètre cube ou minimum à déterminer. NOTE : Dans les deux cas, des coûts pour annulation seront déterminés et les heures minimums de préavis seront fixées. Si les débits de commande ne sont pas respectés, des charges seront à déterminer. <p>Frais de technicien (si requis à temps plein)</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux horaire 165 \$/heure. Entre 17 h et 7 h, le samedi, le dimanche et les jours fériés : surcharge à déterminer. <p>Frais de température du béton</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajustement avec la glace si réalisable. Prix à déterminer selon la température exigée et cédule des travaux. <p>(1) Mélange nécessitant superplastifiant pour plus de 80 mm d'affaissement (voir frais additionnels). Excluant les types VI et VII ayant des affaissements requis de 30 et 40 mm. * Supplément-ciment : HE, MS, MH et ciment Ternaire.</p>
II ⁽¹⁾	271.00 \$	
III A et III B	263.00 \$	
IV ^{(1)*}	263.00 \$	
V ⁽¹⁾	295.00 \$	
VI *	263.00 \$	
VII *	295.00 \$	
XII ^{(1)*}	221.00 \$	
XIII	380.00 \$	
Autres mélanges selon Tableau 3101-2 pour ouvrages d'art	Sur demande	

AUTRES PRODUITS

Mélange pompe 2", 25 et 30 MPa, granulats 10 mm avec ou sans air	Prime de	35.00 \$/m ³
Remblai sans retrait *(L'escompte négocié ne s'applique pas sur ce produit)	Prix net*	160.00 \$/m ³
Rempli-sable non pompable *(L'escompte négocié ne s'applique pas sur ce produit)	Prix net*	195.00 \$/m ³
Rempli-sable (mélange à pompe) *(L'escompte négocié ne s'applique pas sur ce produit)	Prix net*	220.00 \$/m ³
Béton coloré (prévoir un surplus pour frais de lavage de 130,00 \$/voyage)		Sur demande
Béton avec température inférieure à 30 °C, 25 °C et moins (avec glace)		Sur demande
Béton pour condition hivernale jusqu'à une t° de -7 °C		Sur demande

LIVRAISON - FRAIS SPÉCIAUX

Coulée après 17h, de soir, de nuit	sur demande
Samedi, dimanche et jours fériés	sur demande
Temps d'attente au chantier (au-delà de 1 h)	100.00 \$/1/2 h
Débit commandé non respecté	À déterminer
Service technique sur demande au chantier	165.00 \$/h

*MORTIER

1-5 20 MPa	260.00 \$/m ³
1-4 25 MPa	265.00 \$/m ³
1-3 30 MPa	277.00 \$/m ³
1-2 35 MPa	293.00 \$/m ³

*Prévoir les frais de voyage incomplet tel qu'indiqué à la liste des frais additionnels.

AJOUTEZ À TOUS LES MÉLANGES

Frais de conformité environnementale, de gestion des retours de béton et de redevance municipale (loi 82)	6.00 \$/m ³
Indexation du coût de carburant (sujet à changement selon sa variation)	5.00 \$/m ³



Liste de prix 2023

DE BÉTON PRÉPARÉ (suite)

Les heures normales de livraison sont de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Nous nous réservons le droit de modifier les prix sans préavis.

FRAIS ADDITIONNELS

Accélérateur de prise sans chlorure de calcium (à déterminer selon le type de mélange)		Sur demande
Accélérateur de prise avec chlorure de calcium		1 % : 7.50 \$/m ³
		2 % : 10.00 \$/m ³
Affaissement : Supplémentaire à 80 mm par tranche de 20 mm (maximum 120 mm)		6.75 \$/m ³
Teneur en air supérieure au minimum CSA (différent de 5 % à 8 %)		Sur demande
Granulat 10 mm		11.00 \$/m ³
Granulat 14 mm		9.00 \$/m ³
Ciment (HE) type 30 (quantité minimum de 65 m ³ , selon disponibilité)		Sur demande
Ciment fumé de silice (Gub - SF) (quantité minimum de 65 m ³ , selon disponibilité)		75.00 \$/m ³
Ciment ternaire (Gub - F/SF ou Gub - S/FS)		70.00 \$/m ³
Fibre d'acier : pour 1,0 kg/m ³	} Incorporé en usine par le producteur de béton seulement	Sur demande
Fibre de polypropylène : pour 0,9 kg/m ³		18.00 \$/m ³
Fibre structurale synthétique		18.00 \$/kg/m ³
Frais de lavage pour béton coloré		130.00 \$/voy.
Manutention d'automne 1 ^{er} octobre au 31 octobre		3.50 \$/m ³
Manutention d'hiver 1 ^{er} novembre au 31 décembre		10.50 \$/m ³
	1 ^{er} janvier au 15 avril	14.50 \$/m ³
Chevauchement dégel et manutention d'hiver		22.00 \$/m ³
Livraison en période de dégel (durée déterminée par le MTQ)		12.50 \$/m ³
Retardant		5.00 \$/h/m ³
Superplastifiant (de 80 à 150 mm)		10.00 \$/m ³
Voyage incomplet : 1 m ³ à 2 m ³ inclusivement		275.00 \$/voy.
Voyage incomplet : 2,5 m ³ à 3,5 m ³ inclusivement		225.00 \$/voy.
Voyage incomplet : 4 m ³ à 4,5 m ³ inclusivement		175.00 \$/voy.
Béton refroidi à la glace pour température inférieure à 30 °C au chantier (préavis de 72 heures ouvrables pour approvisionnement de glace)		À déterminer
Frais de retour de béton pour 5m ³ et plus par bétonnière		60.00 \$/m ³



CONDITIONS DE VENTE

Baillargeon Matériaux inc.



MÉLANGES BITUMINEUX

Nos mélanges bitumineux sont fabriqués en fonction des exigences du Ministère des Transports du Québec en conformité avec la norme 4202 du laboratoire des chaussées et certifiés par la norme ISO 9001 : 2015.

MÉLANGES DE BÉTON

Notre béton est fabriqué en conformité avec les spécifications publiées par CSA A23.1/A23.2 dernière édition. Nos produits sont aussi certifiés Qualibéton et rencontrent toutes les exigences du protocole de certification NQ 2621-905 du BNQ. Les additifs, fibres, superplastifiant, etc., doivent être fournis et incorporés par nous à notre usine.

Si les proportions sont spécifiées par le client ou son représentant, ou si des adjuvants ou de l'eau sont ajoutés sur le chantier, notre compagnie ne garantit pas la résistance ni la durabilité du produit. L'interprétation des plans et devis est la responsabilité du client ou de son représentant. Si les plans et devis spécifient du béton autre que le béton régulier, les frais additionnels seront facturés au client.

Conformément à la norme CSA A23.1, le béton devra être déchargé dans un délai maximum de 2 heures suivant sa fabrication. Passé ce délai de 2 heures, Baillargeon Matériaux inc. décline toute responsabilité concernant la variation de la qualité du béton.

Classification : S.I.M.D.U.T. Catégorie E : matières corrosives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la fiche signalétique.

QUANTITÉS LIVRÉES

Les quantités mentionnées sur le billet de livraison seront considérées comme les quantités livrées. Néanmoins, toute différence signalée au moment de la livraison sera étudiée.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Baillargeon Matériaux inc. est limitée à fournir un produit conforme, F.A.B. usines ou carrières où à la sortie de la bétonnière. Baillargeon Matériaux inc. garantit que les produits vendus en vertu des présentes sont conformes aux spécifications fournies par le client ou son représentant, lequel déclare être familier avec lesdits produits quant à leur nature et leur usage. En cas de défautuosité ou de non-conformité des produits qui ne découle pas d'un mauvais usage ou de leur mise en place, la responsabilité de Baillargeon Matériaux inc. est limitée aux prix des matériaux reçus et payés.

Baillargeon Matériaux inc. décline donc toute responsabilité en ce qui concerne des dommages, autres que la valeur de produits déclarés non conformes ou défectueux, que pourrait réclamer le client, lequel renonce, par les présentes, à tous recours à ce sujet.

AVIS DE LIVRAISON/ANNULATION DE COMMANDE

Notre compagnie ne garantira la livraison que sur un préavis de 96 heures minimum. En cas de mauvais temps, le client est responsable d'annuler les commandes au moins 4 heures avant la livraison.

Toute cancellation de commande entre 17h00 et 6h00 le matin de la commande, ou moins de 4h avant la commande durant la journée, entraînera des frais de 30.00 \$/m³ prévus ou un minimum de 200 \$

CONDITIONS DE LIVRAISON

Le client s'engage à fournir des voies d'accès et des points de déchargement convenables et sécuritaires durant toute la livraison. Si, à notre avis, ces conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons le droit d'annuler ou d'arrêter la livraison. Le client doit fournir un endroit sur le site pour le nettoyage des dalles de la bétonnière. Le client sera responsable des amendes dans le cas où les chemins publics sont salis par nos camions à cause de l'état du chantier.

Nos camions ne s'engagent sur les trottoirs, entrées et propriétés privées que sur les instructions du client et à ses risques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dommages causés dans ces cas.

Concernant la livraison de béton, le déchargement au chantier devra se faire sur une période maximale d'une (1) heure, toute période additionnelle à ce délai sera facturée au client au taux de 50,00 \$ pour chaque 15 minutes additionnelles.

TAXES

Les prix mentionnés sur la liste excluent les taxes fédérale et provinciale, lesquelles sont facturées en surplus aux taux en vigueur.

Toutes augmentations de taxe de vente ou nouvelles taxes de vente imposées par les gouvernements fédéral, provincial ou les municipalités seront facturées au client.

AUTRES CONDITIONS

Toute commande doit être préalablement approuvée par notre département de crédit. Le contenu d'une commande ne peut avoir pour effet de modifier les escomptes, conditions et engagements prévus à la demande d'ouverture ou de renouvellement de crédit sauf si cette modification est spécifiée dans un document spécifiquement émis à cette fin par Baillargeon Matériaux inc. à l'endroit du client (telles une offre de prix, soumission ou autres).

Nous nous réservons le droit d'interrompre la livraison de matériaux en cas de non-paiement.

CAS DE FORCE MAJEURE

Notre compagnie n'est pas responsable des délais de livraison causés par un manque de facilité de transport ou par des grèves, accidents ou autres causes hors de notre contrôle, etc.